

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 10 JUIN 1899.

No. 223

SOMMAIRE :

L'usure, *Vieux-Rouge* — Les follichonneries du Sénat, *Libéral* — A propos de sonnet, *Rigolet* — Les Documents Officiels, *Voteur* — La flore Canadienne, *Book* — Manuel du parfait académicien, *Journaliste* — Les petits ateliers de famille, *Thomas Grimm* — Un évêque démocrate, *Franc* — Le concile des évêques de l'Amérique latine, *Catholique* — Sur l'abbé Prévost, *Bibliomane* — Mémoires d'un jeune homme rangé, *Gaston Deschamps*.

Les conditions d'abonnement au **RÉVEIL** ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco,] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame

L'USURE

L'article que nous avons publié dans notre dernier numéro sur cette question a eu l'effet désiré. Il a appelé l'attention du public sur un point intéressant, point qu'on n'avait pas encore soulevé. Nous voulons parler de la part considérable que joue l'exagération des frais de justice dans les effets pernicieux de l'usure.

Naturellement il ne faut pas aller plus loin que nous n'avons voulu aller, et il serait injuste de trouver dans notre article plus que nous n'avons voulu y mettre. Il serait parfaitement déloyal d'appliquer ce que nous avons dit à tous les avocats, absolument comme il serait ridicule d'inclure tous les financiers dans la réprobation générale sous laquelle tombent les "shavers."

"*Est modus in rebus*". Il y a un milieu en tout.

Ce contre quoi nous avons protesté, c'est contre l'affiliation étroite qui existe entre certains shavers et certains avocats, une sorte de combinaison immorale au dernier chef.

Etant posé en principe et admis que le shaver est un rebut de la société, une bête dévorante et improductive, un chancre ou chardon social, il est impossible de ne pas comprendre dans la même réprobation celui qui lui prête son concours.

Dieu merci, les cas que nous visons ici, sont rares ; cependant il en existe. Nous en connaissons et nous croyons qu'ils doivent être dénoncés.

Faisons en sorte, disons-nous, que le shaver ne rencontre plus ni complaisance ni condescendance parmi les légistes, obligeons-le à pénétrer à visage découvert chez les avocats qui ont pignon sur rue et non chez ceux qui portent leur bureau dans leur chapeau graisseux et nous verrons les shavers diminuer graduellement.

Nous respectons trop les avocats respectables pour supposer un instant qu'ils voudraient prêter leurs concours à une œuvre d'extorsion comme celles que l'on signale depuis que ce bill est en discussion.

D'ailleurs cette position a été si bien comprise que le Barreau a déjà suspendu des avocats pour participation à des œuvres usuraires.

Voilà une répression que nous voudrions voir se généraliser.

Il est inutile de se cacher la tête sous une pierre et dire qu'il n'y a pas de danger ; il faut envisager les positions en face, sans hypocrisie et sans respect humain.

Les banques ne protestent pas quand on parle des shavers.

Les bons avocats, honnêtes et honorables ne devraient pas commettre l'erreur de lier leur sort et leur nom à celui des exécuteurs des hautes œuvres du Ghetto financier.

Loin de songer à mettre en doute la sincérité du barreau dans cette œuvre d'épuration, nous comptons fortement sur sa

coopération, qui est indispensable, dont la nécessité est primordiale.

C'est du bon esprit, de la générosité de l'Ordre que nous attendons le salut et le repos des pauvres victimes des transactions usuraires.

Nous espérons bien que cet appel ne sera pas fait en vain.

VIEUX-ROUGE.

Les folichonneries du Sénat

Le Sénat n'est pas ce qu'un vain peuple pense, et ce que M. Tarte voudrait le faire croire.

Ce n'est pas le ramassis de cacochymes et d'impuissants qu'on nous représente.

Il a ses heures égrillardes, le Sénat et quelquefois ses "Débats" constituent une lecture aussi aphrodisiaque que certaines publications dont la Belgique s'est fait une spécialité.

En veut-on un exemple :

Je vais vous lire ou plutôt vous traduire la page 388 du fascicule 35 des rapports du Sénat, vendredi 9 juin 1899.

On voit que je précise !

Il s'agissait de présentation par l'hon. M. Mills, d'amendements à la loi criminelle et en particulier de l'adoption par le gouvernement du principe du Bill de M. Charlton qui n'admet pas qu'en cas de séduction une jeune fille puisse succomber de consentement si elle n'est pas âgée de dix-huit ans.

Le Sénateur Almon s'est levé alors pour dire :

" Je désire informer cette chambre que je proposerai d'amender la clause qui fixe l'âge de consentement. Au lieu de dix-huit ans, je veux qu'il soit porté à quarante-cinq ans. Si, j'étais libre d'agir à ma guise, je ne fixerais pas d'âge du tout et je laisserais *"every herring to hang by*

its ain head," car, à mon avis, ce n'est pas l'âge qui protège une jeune fille, mais bien la façon dont elle a été élevée.

" Si on laisse une enfant roder le soir dans les rues, fréquenter les endroits publics, si on l'envoie acheter du whiskey pour ses parents et si on lui laisse écouter des histoires paillardes, elle a certainement plus de chance d'être corrompue à l'âge de cinq ou six ans, que n'en aurait à dix-huit ans une jeune fille bien élevée. Une jeune fille bien élevée reste le soir à la maison, on ne lui permet pas de se lier avec des personnes de réputation douteuse, on lui interdit les lectures immorales et surtout on l'empêche de lire les Bills dégoûtants et scandaleux qui sont soumis à cette honorable Chambre. L'honorable Secrétaire d'Etat se souvient d'un Bill qui nous fut soumis et dont la nature était tellement repoussante que nous avons dû décider d'extirper des " Débats ", la discussion à laquelle il avait donné lieu. Je ne veux pas voir dans nos statuts des bills de ce genre, qui resteraient là pour indiquer dans cinquante ou soixante ans l'état d'âme de la génération actuelle.

" Pour ma part, je dis : attendez que le crime se commette pour lui déterminer un châtiment adéquat. J'ai lu dans les classiques qu'un législateur Athénien demandait un jour à un Scythe quelle était dans son pays la punition réservée au parricide ? Celui-ci répondit simplement : Aucune, il n'y a pas chez nous de parricides !

" Je prétends que nous ne devrions pas légiférer à l'égard de certains crimes avant qu'ils ne se produisent.

" C'est l'éducation d'une femme et son âge qui constitue sa protection. Je pourrais vous citer un poète que vous estimez tous, Robert Burns, qui fait dire à une jeune femme dans ses *" Jolly Beggars "* : *I once was a maid; but I dinna mind cohen.*" Et pour ne pas négliger les reminiscences, je demanderai à cette chambre si ce ne sont pas là les propres paroles que Petronius Arbitr, l'ami de Néron, l'écrivain à la mode, il y a dix-neuf siècles, mettait dans la bouche d'une femme au cours de ses œuvres classiques.

" Depuis 1900 ans, il y a tant de femmes qui n'ont jamais su quand elles étaient vierges, que l'âge ne peut constituer une protection contre les méfaits du mâle.

" On demandera pourquoi j'ai désigné 45 ans comme la limite d'âge ?

" Quand une femme a dépassé 30 ans, il est bien difficile de déterminer son âge. Naturellement il figure à la première page de la Bible de famille, mais c'est une portion du Livre Saint à

laquelle les femmes ne se reportent jamais.

" Il est à peu près aussi difficile de dire leur âge que celui d'un cheval dont les dents sont rasées. A 45 ans, la femme est dans l'état que Moïse attribue à Sarah, quand l'Ange vint dire à Abraham qu'il aurait un fils et que Sarah éclata de rire. La femme connaît généralement ce qui lui arrivera si elle pêche ; elle sait qu'elle peut avoir un enfant et que celui-ci sera un bâtard et marqué au front comme tel. Il pourra faire son chemin dans la vie, il pourra acquérir la richesse et les honneurs, mais le nom de bâtard lui restera. Guillaume le Conquérant, le plus grand monarque peut-être qui se soit assis sur le trône d'Angleterre, Guillaume le conquérant partit de son petit duché de France pour conduire son armée en Angleterre, il culbuta l'armée de Harold qui revenait du Nord victorieuse des Danois, il soumit l'Angleterre, et il lui imposa la loi et la civilisation normandes. Son livre du *Doom's day* est encore cité comme spécimen de la législation et pourtant les annales du temps l'appellent Guillaume le Bâtard et sa mère est désignée comme la fille du meunier."

Là dessus le sénateur Almon s'est rassis et les sénateurs chatouillés et émoustillés se sont mis à applaudir.

Evidemment, personne ne trouvera rien à redire à cette excitation quin'a dû être que passagère et infructueuse, mais il serait peut-être bon qu'elle ne se répâtât pas trop souvent.

Nous n'interviendrons pas dans la discussion.

Le sénateur Almon qui l'a soulevée représente la cité d'Halifax, la brise saline et les habitudes ichtyophagiques ont dû lui conserver un tempérament assez vigoureux pour qu'une jeunesse de quarante-cinq ans ait encore pour lui une fraîcheur de rose non éclosée, de bouton que n'a pas encore chatouillé le doigt de l'aurore, de calice que n'a pas encore savouré la goutte savoureuse de la rosée mâle et créatrice.

Laissons-lui ses illusions.

• Mais ne disons plus que le Sénat est sans vie.

LIBERAL.

A propos de sonnet LES DOCUMENTS OFFICIELS

Nous avons donné dans notre dernier numéro un sonnet dans la note grave.

Nous allons continuer aujourd'hui cette série de sonnets parlementaires.

Celui que nous publions aujourd'hui a sur celui de l'autre jour l'avantage d'être drôle.

C'est une parodie de cette jolie chose de Sully Prudhomme, le "Vase brisé."

Nous conseillons ce genre nouveau aux amateurs :

LA SONNETTE BRISEE

"La nouvelle sonnette de la Chambre Française a été fêlée à son tour pendant une séance oragense.

"C'est la troisième depuis le commencement de l'année!"

— *Les Journaux.*

Le bronze de cette sonnette
Un jour d'orage s'est fêlé;
Avant qu'elle devint muette
Un son discord l'a révélé.

Quoique légère, la blessure
Est incurable sans retour;
C'est la mort évidente et sûre,
Et qui ne peut tarder d'un jour.

Son airain, surmené sans doute,
Semble par l'effort épuisé,
Attestant l'ardeur de la joute:
N'y touchez pas, il est brisé.

Souvent la fêlure, de même,
Gagne l'orateur qu'on ouït,
Ou l'interrupteur par système
Qui se délecte dans le bruit.

Toujours très sain aux yeux du monde,
Dans son cerveau se creuse, hélas!
La fissure fine et profonde:
Il est fêlé, n'écoutez pas!

RIGOLET.

CE QU'IL VAUT

Tous ceux qui ont employé le BAUME RHUMAL vous diront ce qu'il vaut.

72

On a accusé le gouvernement conservateur d'être à la merci de l'influence cléricale et de laisser les curés diriger les départements à leur guise.

Les preuves du bien-fondé de cette assertion éclatent tous les jours, mais pas chaque fois avec autant d'éclat que dans certains documents qui viennent de voir le jour au Parlement au sujet de maîtres de poste dont M. Savard, député de Chicoutimi, avait demandé la destitution et le remplacement dans la région du Lac St-Jean où la passion politique atteint généralement un degré d'excitation considérable.

Le cas dont il s'agit est celui du maître de poste de Pablon dont l'exécution capitale pour A.P.P., *Active Political Partisanship*, avait été décrétée par M. Mulock.

Le curé de Pablon, de la mission de St-Thomas d'Aquin, s'est mis dans la tête de faire rester en place l'ancien maître de poste et d'empêcher la venue du nouveau.

Voici ce qu'il écrit du titulaire choisi par l'administration libérale:

.... "Je connais ce dernier très bien, étant mon paroissien depuis six ans; je puis vous assurer qu'il ne jouit pas de la confiance de son curé....."

Voilà qui doit suffire, n'est-ce pas? Pour l'ancien maître de poste, voici le brillant portrait qu'en fait cet excellent curé.

"Quant au maître de poste actuel, je le connais pour un parfait honnête homme, craignant Dieu....."

Sans doute, il n'a pas osé ajouter ".... et son curé," mais cela devait être au bout de sa plume.

N'est-il pas étrange que nous nous ne puissions faire nos affaires sans avoir toujours ces gens-là dans les jambes?

VOTEUR.

POUR L'ENFANT

L'enfant qui tousse prendra du BAUME RHUMAL et sera guéri.

71

La flore canadienne

Manuel du parfait academicien

L'Ecole littéraire de Montréal, ne produit pas que des poètes... j'allais dire Dieu merci, mais je me retiens, car je compte trop d'amis dans la pléiade pour leur causer le chagrin d'une aussi brutale exhibition d'indifférence.

Non, je voulais dire que l'Ecole, avec un grand E, produit aussi des prosateurs et que s'il faut en juger par l'échantillon qui nous tombe sous la main, nous avons là une pépinière studieuse et intelligente dont notre devoir est de faciliter la tâche et d'encourager les efforts.

Je viens de recevoir les *Monographies de Plantes Canadiennes* de M. E. Z. Massicotte, et j'ai lu d'un seul trait ce gracieux recueil où la science se cache sous le manteau léger de la fantaisie et dont sont exclus ces horribles appellations dont le barbare Linné a d'une plume cruelle écrasé tant de mignons brins d'herbe et sali tant de glorieux pétales.

Je ne sais si tout le monde est comme moi, mais franchement j'ai été dès mon jeune âge dégoûté de la botanique à la simple lecture des classifications. Est-il vraiment possible que de si jolies choses portent de si vilains noms.

Dans M. Massicotte, la science se fait humble; c'est furtivement que la dénomination rigoureuse apparaît. Son œuvre n'en est que plus utile. La dédicace est discrète, elle ne porte qu'un nom, ou plutôt un prénom féminin, la suite est en blanc. Pourquoi? L'auteur a-t-il supposé qu'il y aurait bientôt un changement?

Mais trêve de suppositions; revenons au fait. Le fait est que ce charmant volume est exquis, d'une lecture aisée et légère; que la brise des champs et le vent des grands bois y souffle à travers les feuilles sa fraîcheur et son parfum. Faites donc tous comme moi.

Tolle et lege.

Ajoutons que C. O. Beauchemin & Fils, éditeurs chargés de la toilette matérielle de l'œuvre, n'ont épargné ni le goût ni les soins pour offrir au public un livre de haut genre.

BOOK.

I.—Il ne faut pas faire suivre son nom de la mention "de l'Académie française" sur les affiches des théâtres qui jouent vos pièces.

II.—Eviter également de se parer de ce titre pour tenter de poser des lapins aux demoiselles sans préjugés qui se sont données pour mission de faire traverser le désert à leurs contemporains.

III.—En séance publique, se fourrer les doigts dans le nez le moins possible; si on succombe à la tentation, se garder de les essuyer ensuite sur les palmes de l'habit vert.

IV.—Lorsqu'on entre dans un salon du grand monde, du monde politique, du monde de la finance, du monde littéraire ou même du monde tout court, ne pas saluer en envoyant d'une pichenette son bicornes sur la nuque.

VI.—Dans les mêmes milieux, si la maîtresse de la maison vous supplie — Ah cher maître! — de donner à la compagnie un échantillon de vos talents, ne pas tirer son épée à poignée de nacre pour l'avalier comme on fait dans les toires.

VII.—Ne pas fourrer du poil à gratter dans le cou de ses collègues pendant le travail du Dictionnaire.

VIII.—Durant le même travail, ne pas profiter de l'inattention générale pour glisser dans ce monument de la langue française — et de Péuëlope — des expressions obscènes ou simplement polissonnes.

IX.—*Item*, ne pas emprunter les exemples à l'appui des lumineuses définitions du Dictionnaire au marquis de Sade, aux *Mémoires de Casanova*, au *Portier des Chartreux*, ou à M. de Chirac.

X — Pour les séances solennelles, ne pas donner les cartes d'invitation dont on dispose à son concierge;

A son valet de chambre;

A un ancien camarade de début devenu un client assidu des asiles de nuit;

A des jeunes filles de prendre la coupole pour les Folies-Bergère et de faire de l'œil au récipiendaire au point de lui faire perdre le fil de son discours;

A des gens qui ne peuvent pas entendre un

discours sans dormir et qui ne peuvent pas dormir sans ronfler ;

A des personnes ayant mangé de l'ail à leur déjeuner.

XI.—Eviter avec soin de regretter qu'on n'ait pas guillotiné tous les ducs en 89 — quand M. de Broglie est là.

XII.—*Item*, de dire qu'on devrait étrangler le dernier prêtre avec les boyaux du dernier moine, quand le cardinal Perraud assiste à la séance.

XIII.—*Item*, de déclarer que le duc d'Aumale aurait mieux fait de transformer Chautilly en asile de gâteaux.

XIV.—Quand l'intérêt des séances languit, ne pas proposer de le réveiller en ouvrant des paris, "à celui qui cassera sa pipe le premier."

XV.—Ne pas fumer la sienne pendant ces mêmes séances.

XVI.—Si l'on est nommé rapporteur des prix de vertu, ne pas en profiter pour faire donner des gratifications à ses maîtresses ou à celles de ses amis et connaissances, — quoiqu'il faille une rude vertu pour être la maîtresse d'un académicien.

XVII.—Ne pas se croire tenu de faire le salut militaire aux officiers d'académie qu'on rencontre, sous prétexte qu'un officier est au-dessus d'un simple membre.

XVIII.—Enfin, à aucun prix, ne faire dans la Maison des allusions, même discrètes, aux écrivains qui n'ont jamais rien écrit.

JOURNALISTE.

LES PETITS ATELIERS DE FAMILLE

Deux députés français, MM. Bénard et Florent, viennent de présenter à la Chambre une proposition de loi portant établissement d'une subvention annuelle destinée au maintien et au développement des *petits ateliers de famille*.

C'est là une très heureuse idée et une initiative qu'on ne saurait trop encourager. Nous avons bien souvent répété qu'il y aurait de très graves inconvénients à solliciter à tout bout de champ le concours et l'intervention de l'Etat,

car cette intervention aurait pour résultat inévitable d'augmenter les charges publiques et d'affaiblir l'esprit d'entreprise, au moment où les nations rivalisent d'activité et d'énergie pour occuper la première place dans le marché du monde.

Mais il est des oeuvres pour lesquelles l'action de l'Etat est indispensable.

Le projet de loi se justifie non seulement par les avantages matériels qu'il s'agit de procurer à une nombreuse et intéressante population, mais encore par les conséquences morales qui découleraient de l'application de la mesure proposée.

On sait que la renommée universelle des soieries françaises est due pour une grande part aux petits ateliers de tissage dont les centres principaux sont Lyon et Saint-Etienne.

C'est grâce à ces petits ateliers que les nouveautés de chaque saison s'organisent et se tissent plus rapidement que dans les grandes usines. C'est à l'habileté et à la science de ces petits chefs d'atelier et de leurs collaborateurs ouvriers que nous devons la perfection du tissage qui passe justement pour une œuvre d'art. Le *canut* lyonnais, au milieu des transformations profondes de l'industrie, n'a pas perdu une parcelle de sa réputation si justement méritée.

Nous avons tout intérêt à conserver cette supériorité dans la production des beaux tissus qui constitue l'une des conditions essentielles de la vitalité et du développement des soieries françaises.

Les auteurs du projet de loi font remarquer que les filateurs, qui sont, comme les chefs d'atelier de Lyon et de Saint-Etienne, des entrepreneurs de travail à façon, au nombre de 270, ont reçu 32 millions afin de pouvoir transformer leur outillage et arriver ainsi à produire dans des conditions plus économiques, alors que les chefs d'atelier tisseurs, qui sont, comme les précédents, de petits patrons, entrepreneurs de travail à façon, n'ont absolument rien reçu et se trouvent cependant dans une situation particulièrement digne d'intérêt.

Pourquoi établir deux poids et deux mesures

pour deux catégories de travailleurs placés dans des conditions si identiques ?

La remarque a été faite à l'étranger.

En juin dernier, à l'ouverture de l'Exposition de Prague, le conseiller Jahn, président, s'exprimait ainsi :

“Si l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ont vu se maintenir et se développer dans ces dernières années leur commerce et leurs débouchés, tandis que la France a eu beaucoup de peine à maintenir les siens, cela tient, pour une grande part, à ce fait que l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ont toujours encouragé de toutes leurs forces, soit par des subventions discrètes, soit par des institutions de crédit populaire, la petite industrie qui, à égalité d'outillage, produit dans des conditions bien plus économiques que la grande industrie, tandis que la France n'ayant rien fait pour maintenir la classe si intéressante des petits industriels, ceux-ci ont disparu, ne laissant plus aujourd'hui que quelques rares survivants destinés aussi à disparaître bientôt devant l'indifférence de l'Etat français, qui semble réserver ses faveurs à la grande industrie.”

En Autriche, pays monarchique, l'Etat a donné, depuis dix ans, deux millions et demi à diverses sociétés, pour consentir des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à dix ans, à tous les petits industriels sans distinction de métiers.

En Bavière, depuis cinquante ans, l'Etat donne des subventions annuelles à une Société de petits industriels qui consent également des prêts, sans intérêt, à ses membres.

*
* *

Si l'observation de M. le conseiller Jahn est exacte pour la plupart des régions de la France, où les petits ateliers se font de plus en plus rares, elle ne peut s'appliquer équitablement à la région lyonnaise.

En effet, il existe des métiers de tissage de soieries, en petits ateliers, non seulement à Lyon et à Saint-Etienne, mais encore dans la plupart des départements limitrophes, c'est-à-dire dans environ quinze départements.

On évalue à 55,000 le nombre des métiers à bras disséminés dans les campagnes, tandis que les établissements de ce genre situés à Lyon ne dépassent pas le nombre de 10,000.

En venant pécuniairement en aide à ces nombreux travailleurs, on leur permettrait d'acquérir un outillage perfectionné qu'ils pourraient faire fonctionner sans sortir de chez eux.

Les tisserands lyonnais, eux-mêmes, ont déclaré maintes fois, avec beaucoup de raison, qu'ils préféreraient travailler, si besoin était, à la campagne, dans leur maison entourée d'un petit champ, que d'exercer leur industrie en pleine Croix-Rousse, dans une grande usine.

La vie de famille, source de toutes les vertus et du véritable bonheur, devient de plus en plus impossible pour les ménages ouvriers, absorbés en entier par les grandes usines qui emploient l'enfant et la femme aussi bien que le chef de la maison.

De cette grande promiscuité dérivent la plupart des misères physiques et morales.

Cette vaste concentration des forces industrielles constitue un des principaux facteurs de la dépopulation des campagnes.

La grande fabrique ouvre indistinctement ses portes au campagnard et au citadin. Elle draine les bras qui s'éloignent de plus en plus de la charrue.

Autrefois, au contraire, les petits métiers à tisser, à fabriquer des dentelles, etc, pullulaient dans nos campagnes. Pendant que le mari creusait le sillon nourricier de la famille, la femme et les enfants tiraient de leurs doigts tous les vêtements et le linge de ménage.

Cette vie patriarcale offrait un charme particulier et contribuait, sans nul doute, à resserrer les liens qui unissaient étroitement tous les membres d'une même famille.

*
* *

Le progrès nous a changé tout cela, effaçant, par ses merveilleuses créations, jusqu'au souvenir d'une époque pourtant bien rapprochée.

À dire vrai, nous ne regrettons pas plus le primitif métier à tisser de nos pères que la vieille patache. Mais la distribution et la dissémination, un peu partout, des forces électriques permettraient de mettre à la disposition de l'ouvrier des outils perfectionnés qu'il pourrait employer sans quitter sa maison.

Le moment n'est pas éloigné où chacun, grâce

au transport à grande distance des énergies électriques, pourra se procurer à bon marché la force nécessaire pour actionner sa machine. *L'usine au logis*, voilà l'idéal dont les modernes conquêtes de la science nous autorisent à envisager la réalisation prochaine.

THOMAS GRIMM.

Un eveque democrate

On fait fête en ce moment, à Paris, à Mgr Ireland, l'évêque Américain dont le nom populaire aux Etats-Unis, est déjà connu en France par les articles, discours, panégyriques, brochures des "démocrates chrétiens." On a raison de louer le talent oratoire, la chaleur d'argumentation, la générosité d'âme de Mgr Ireland, mais quand nous voyons M. Brunetière s'extasier sur l'originalité de la doctrine prêchée par l'évêque américain, nous avons de nombreuses raisons d'avoir de la méfiance.

D'abord, Mgr Ireland, évêque américain prêchant en Amérique, ne paraît "nouveau" qu'aux candeurs feintes ou réelles des catholiques français. Sur cette terre neuve et libre des Etats-Unis, la religion catholique n'est qu'une secte comme les autres ; il ferait beau voir qu'elle enseignât la haine de la science et de la liberté ! Les orateurs catholiques, pour avoir quelque influence et quelque autorité, sont tenus de revenir aux traditions de l'Évangile, de défendre les petits et les humbles.

En France, cette attitude et ce langage paraissent neufs aux habiles du parti catholique. Or, que dit M. Ireland ? En redingote, avec une ligne violette sous le col romain, il dit comment il comprend le devoir présent : le patriotisme, l'amour du peuple inspiré par l'Évangile. Il parle des droits réciproques des patrons et des ouvriers, du droit à la vie, de l'avenir de la démocratie, des grandeurs historiques et traditionnelles de la France.

Voilà qui va bien, et M. Brunetière a cent fois raison de louer ce discours. Mais pourquoi trouve-t-il admirable ces paroles dans la bouche de M. Ireland, évêque, et les trouve-t-il déplorables

dans la bouche des démocrates laïques, des simples républicains ?

Sans doute, ces magnifiques enseignements se trouvaient dans l'Évangile : on l'a assez répété pour qu'on le sache. Mais auraient-ils perdu de leur valeur à être développés par des esprits libres, dégagés de toute croyance précise ?

Les démocrates chrétiens nous la baillent belle avec leur prétention de monopoliser l'amour du peuple. La vérité est que ce bel amour leur est poussé sur le tard, après dix-huit siècles de domination stérile, et que s'il n'y avait eu ce petit fait qu'on appelle la Révolution française, ils ne s'en seraient jamais avisés !

FRANC.

Le concile des eveques de l'Amérique latine

Au lendemain de la guerre hispano-américaine et, après les déclarations du clergé catholique de l'Amérique du Nord, il était naturel que les évêques de l'Amérique latine voulussent fortifier les liens qui les unissent, persuadés de trouver dans une union plus étroite les éléments nécessaires au progrès des Etats et des populations dont ils ont assumé la direction morale. L'idée d'une sorte d'indépendance nationale, d'une autonomie de la race latine, facilitée par un commencement d'antagonisme avec leurs collègues anglo-saxons, a hâté la maturité d'une entente qui n'aurait pu se produire il y a quelques années encore, et en vue de laquelle les regards se sont tournés vers le Saint-Siège.

La force des choses les a donc pour ainsi dire poussés dans une voie où, sans elle, ils auraient certainement refusé de s'engager, même sur les avances du Vatican. Ce dernier, de son côté, désirait vivement l'évolution qui vient de se produire, et sentait, tout le premier, la nécessité de renouer les liens qui unissaient à Rome le clergé latino-américain ; mais, suivant en cela les traditions pontificales, on étudiait, on attendait et on se gardait de faire les premiers pas, d'autant plus qu'on se croyait assuré de rencou-

trer de sérieux obstacles de la part de plusieurs des gouvernements de l'Amérique latine.

Le Mexique et la République argentine avaient d'ailleurs, on s'en souvient, rompu toutes les relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Il est vrai qu'avec le premier de ces pays la situation est changée et que, grâce à l'intervention d'un habile diplomate, les rapports sont redevenus des plus cordiaux et que les membres du clergé auraient même reçu l'autorisation de porter leur costume.

En ce qui concerne cependant la République argentine, la situation est toujours tendue et les relations diplomatiques n'ont pas été reprises. On n'attend, semble-t-il, qu'une occasion, mais c'est à qui ne fera pas la première démarche.

*
* *

La situation, ci-dessus ébauchée, mais plus encore l'état des esprits, a conduit Léon XIII à juger d'un œil favorable le mouvement des évêques latins, et ce fut certainement avec joie qu'il accueillit leur demande de se réunir à Rome en concile. Le fait est cependant nouveau et paraît être appelé à avoir un grand retentissement dans l'histoire de l'Église catholique.

La première réunion, qui avait été d'abord fixée au 20 de ce mois, a été retardée de quelques jours pour permettre à quelques évêques qui ont voulu se rendre en pèlerinage en Terre-Sainte d'arriver à Rome. Elle a donc eu lieu, et avec très grande solennité, le 28.

Les assemblées se tiennent au collège Pio latin-américain et sont connues sous le nom de concile de Rome. Les vingt et une églises métropolitaines de l'Amérique du Sud y sont toutes représentées. Ces églises comprennent les pays suivants : la République Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Pérou, l'Uruguay, le Paraguay, le Venezuela, les Antilles, le Guatemala, Haiti, Saint-Domingue et le Mexique. Chaque métropolitain et plusieurs évêques dans un même district, de sorte que le nombre de ceux-ci est d'une centaine environ pour toute l'Amérique latine. Jusqu'à présent,

cinquante-cinq sont arrivés à Rome, et on les dit en général très conciliants et pleins d'ardeur pour atteindre les résultats qu'ils se sont proposés. Le pape les a reçus par groupes en audience, et, de part et d'autre, on semble très satisfait. On dit aussi qu'un certain nombre de théologiens prendront part au concile, qui, le pape se trouvant dans l'impossibilité de le faire, sera présidé par le cardinal di Pietro, ancien nonce à Madrid. C'est là un excellent choix, étant donnée, en outre de ses capacités, sa connaissance suffisante de la langue espagnole. Dans ces réunions plénières, on discutera sur les points qui auront été préalablement soumis à l'étude des diverses commissions entre lesquelles seront répartis les membres du concile.

La besogne de celui-ci ne manquera ni de longueur ni de complexité. Les prescriptions du concile de Trente s'appliquent en effet aux pays de l'Amérique du Sud, de même qu'au reste de la chrétienté. Mais, en réalité, leur valeur n'y était que nominale. Le temps et une foule de circonstances sont venus faire des brèches nombreuses à ces prescriptions ; et particulièrement en ce qui regarde la discipline du bas clergé et son instruction, la situation actuelle laisse beaucoup à désirer. L'étendue du territoire de chaque diocèse ne laisse pas d'ailleurs de paralyser grandement toute velléité de surveillance, et les luttes politiques si fréquentes dans ces pays, sont peu faites, il faut l'avouer, pour aider à la conservation du sentiment de la responsabilité personnelle.

Parmi les points qui paraissent destinés à donner lieu à un débat sérieux, on cite particulièrement la discussion de la fixation des limites des circonscriptions diocésaines, discussion qui, croit-on, pourrait aboutir à la création de nouveaux diocèses. Il s'agirait en somme de faire le pendant du fameux concile de Baltimore, qui, il y a quelques années, réunissait dans cette ville sous la présidence d'un légat du pape, environ soixante-dix évêques de l'Amérique du Nord. On sait que cette assemblée formula un ensemble de déclarations ayant pour but l'adaptation aussi parfaite que possible, aux exigences de la vie moderne, des principes du droit canonique con-

cernant la discipline. Il va sans dire que les habitudes et les sentiments de la race anglo-saxonne se rélétaient dans les nouvelles prescriptions. Il y était dit, entre autres, que, lors de l'institution d'une nouvelle paroisse, les deux premières choses auxquelles on devait songer étaient l'église et l'école; mais que si, faute de moyens suffisants, on ne pouvait élever les deux en même temps, la préférence devait être donnée à l'école. Cet aperçu montre combien il sera intéressant de voir les résolutions qu'adoptera le nouveau concile de Rome et la façon dont les évêques sauront concilier, avec les prescriptions du concile de Trente, les exigences nouvelles de la vie moderne telles qu'elles se rencontrent chez les races latines de l'Amérique du Sud.

Un point est désormais certain: c'est qu'en face de l'américanisme anglo-saxon se dresse aujourd'hui l'américanisme latin. Ses chefs n'avaient eu jusqu'ici que le lien assez fragile qui résultait de leur rattachement à un même centre: le Vatican. Depuis fort longtemps, il est vrai, les Indes occidentales avaient un patriarche, qui était l'archevêque de Tolède; mais depuis la naissance de toutes les républiques sud américaines, il est facile de comprendre que son autorité sur les évêques était devenue nulle et n'avait d'autre signification que de rappeler un passé éloigné et une splendeur évanouie. Aussi prête-t-on aux évêques américains, dans le but de mieux affirmer les nouveaux liens entre eux, l'intention de prier le souverain pontife de leur accorder un primat pour l'Amérique latine. Déjà le nom de l'archevêque de Buenos-Aires est mis en avant; par la même occasion il serait créé cardinal, et l'américanisme latin affirmerait du même coup son existence et son entrée dans la voie des dignités.

CATHOLIQUE.

FAIT EVIDENT

Le BAUME RHUMAL est la panacée des familles.

70

Demander un numéro échantillon du REVEIL.
Prix d'abonnement \$3. par année

SUR L'ABBE PREVOST

M. Schröder, professeur au lycée Carnot, a obtenu, avec une thèse sur l'abbé Prevost, le grade de docteur en Sorbonne. On s'imagine volontiers une thèse de doctorat comme un gros bouquin rébarbatif, où sont longuement exposées des découvertes de science, de philosophie ou d'érudition. Tout au contraire, l'ouvrage de M. Schröder est fort agréable à lire, mais, à parler franc, il ne nous apprendrait pas grand'chose de nouveau, si nous n'ignorions généralement les vérités les mieux établies. Tout le monde a lu *Manon Lescaut* et a vu le délicieux opéra de Massenet. Mais, qui donc savait que M. Harriette eût élucidé la biographie de l'abbé Prevost?

L'abbé Prevost est né, — ainsi que chacun l'ignore — à Hesdin, en Picardie. A dix-sept ans il entre comme novice chez les jésuites de Paris. Il défroque, s'engage comme simple soldat dans les armées du roi, retourne chez les bons pères, quitte une seconde fois le cloître pour le corps de garde, puis se dégoûte encore du métier des armes et rentre au couvent, mais cette fois chez les bénédictins. Prevost fut une vivante réalisation de la fameuse alliance du sabre et du goupillon. Il prononce, en 1721, à Jumièges, le triple vœu de pauvreté, chasteté et obéissance. Mais il n'observe qu'une seule de ces trois promesses, à savoir la première, et encore est-ce bien malgré lui.

Il fut bénédictin huit ans. C'est à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qu'il commença de composer son premier roman, les *Mémoires d'un homme de qualité*. Les premiers volumes parurent avec l'imprimatur de l'ordre des bénédictins. Puis il s'évade de l'abbaye, et comme une lettre de cachet est décernée contre lui, il passe en Angleterre, où Shakespeare et la liberté politique se partagent son admiration. En 1729, il se rend en Hollande, y écrit des romans aux gages du libraire, s'éprend d'une sorte de Manon, nommée Lenki, avec laquelle il revient en Angleterre. En 1733, il commence la publication d'un journal hebdomadaire, *le Pour et le Contre*, où il fait connaître au public français la littérature anglaise. En 1734, il rentre en France, se

réconcilie avec l'Eglise et devient aumônier du prince de Conti. "C'est que je n'ai jamais dit la messe, avait-il objecté, lorsque la place lui fut offerte. — Cela ne fait rien, répondit le prince ; moi, je ne l'ai jamais entendue."

En 1741, il est obligé de s'exiler derechef pour collaboration à une gazette scandaleuse. En 1742, nous le trouvons à Chaillot — comme des Grioux et Manon — dans une charmante maisonnette avec une jeune et jolie gouvernante. Il mourut en 1763, à Saint-Firmin, près Chantilly, de mort naturelle, et non pas tué par un chirurgien trop pressé de faire l'autopsie, ainsi qu'on l'a prétendu. Ajoutons que Prevost a été accusé d'escroquerie, de faux et usage de faux, de parricide, etc... On nous affirme que ces imputations n'étaient pas fondées. Ce n'était là — déjà — que des gentillesses de polémique. Ce n'est pas nous, hommes de 1899, qui nous étonnerons qu'un individu quelconque ait été accusé, sans l'ombre de raison, de divers crimes infamants.

Outre *Manon*, Prevost avait écrit un grand nombre d'interminables romans, *Cleveland*, le *Doyen de Killerrine*, etc... Personne ne les lit, et il est dommage que M. Schrœder, qui les a lus, n'en ait pas donné des analyses. Son étude critique n'en est pas moins fort intéressante. Il montre, entre autres choses, que Prevost semble bien être l'inventeur du héros romantique fatal et larmoyant, et que tous les Saint-Preux, René, Obermann, etc... sont de la lignée de Cleveland, *Manon* aussi a toute une postérité littéraire, et M. Larroumet a regretté, à la soutenance, que M. Schrœder n'eût rien dit de la *Dame aux camélias*, ni de la *Sapho* d'Alphonse Daudet. Et M. Faguet a blâmé, très justement, M. Schrœder d'avoir immolé à son auteur Le Sage et Marivaux. Il n'est pas absolument sûr que Rousseau, Chateaubriand, George Sand doivent à Prevost autant que M. Schrœder le croit ; mais il est certain que Le Sage est le grand ancêtre de tous les romanciers réalistes... Et maintenant, si nous relisons *Manon* ?

BIBLIOMANE.

FACILE A FAIRE

Vous toussiez, prenez une dose de BAUME RHVMAL, vous ne tousserez plus. 69

Memoires d'un jeune homme range

Le joli mois de mai a fait éclore une abondante floraison de romans nouveaux.

Voici d'abord les *Mémoires d'un jeune homme rangé*, par M. Tristan Bernard.

Ce "jeune homme rangé" s'appelle Daniel Henry, ce qui, de l'aveu de tous, est un nom quelconque. Le malheur de ce jeune homme, c'est d'être quelconque dans toute sa personne, dans toutes ses allures, dans toutes ses actions. Issu d'un notable commerçant (*Henry fils aîné, laines et tissus*) il se prépare aux examens du doctorat en droit. Il ambitionne les boules blanches et la triple peau de lapin. Mais son rêve serait surtout de briller dans les bals.

Invité chez les Voraud (commission, exportation), il souffre, parce que son habit, mal coupé par un petit tailleur de la rue d'Aboukir, remonte sur son faux-col. Il est peiné de voir que son plastron gondole. Il n'ose pas se risquer à la valse, parce que cette danse lui fait tourner la tête. Toutefois, il se rend aux instances d'un jeune sous-officier de dragons qui lui propose un quatrième aux lanciers. Ayant bon cœur, il invite une petite femme courte, rouge et négligée. Il s'acquitte très bien de son office, et même il donne des conseils, sur les figures du quadrille, à un gros polytechnicien qui transpire et se trompe. Galamment, il conduit sa danseuse au buffet et lui offre des consommations gratuites. Entre temps, il regarde bostonner la jeune fille de la maison, et il en devient éperdument amoureux. Et il confie sa passion à son ami Albert Julius, fils d'un grand commissionnaire en cafés

Au chapitre suivant, nous sommes à la campagne, à Bernainvilliers (ligne du Nord), chez les Voraud. On est sur le point de se mettre à table. Le dîner est servi dans le jardin, parce qu'il fait chaud. Daniel Henry, invité monte dans un cabinet de toilette, au premier étage, se lave les mains et se les essuie avec une serviette éponge. Là, une jeune fille, Louise Loison, invitée comme lui (brune, très littéraire, avec un

binocle), amène la jeune fille de la maison, Mlle Berthe, et dit à Daniel : " Embrasse-la ! " Daniel embrasse. Ensuite, on se met à table, et le repas (entrecôtes, poulet sauté, foie gras) s'achève sans incident. Au moment du départ (9 h. 10), Berthe remonte dans le cabinet de toilette et se laisse encore embrasser. A la gare, dialogue : " M'aimez-vous ? — Je vous aime ! " Serrements de mains, yeux en coulisses. " Messieurs les voyageurs, en voiture ! " Suprême étreinte. Longs regards. Séparation.

Daniel retourne dans sa famille, emballé. Il réunit ses parents et leur persuade qu'il faut renoncer au Vésinet, villégiature qui, décidément, n'est pas assez " campagne ". Bernainvilliers est bien mieux. Grands jardins, et des arbres, au moins ! Entraînés par l'éloquence de ce jeune homme amoureux et rangé, M. et Mme Henry louent, à Bernainvilliers, le chalet Pilou (salon, salle à manger, quatre chambres, cabinets tapissés avec des dessins de journaux amusants, boule dans le jardin, le tout 1,250 francs). Pendant les pourparlers nécessaires à la location et à l'emménagement, la famille Henry rencontre la famille Voraud. Daniel profite des moindres coins pour embrasser Berthe.

Après quelques mois, employés par Daniel à essayer de monter à cheval, M. et Mme Henry et le fils Henry, vêtus de leurs plus beaux habits, se rendent chez M. Voraud, afin de solliciter officiellement la main de Mlle Berthe Voraud. M. Voraud ne dit pas non. Mais il ne dit pas oui. Il demande un an pour réfléchir. " Je tiens à vous faire savoir, ajoute-il, que M. Daniel sera toujours le bienvenu à la maison. "

Le jeune Daniel, ainsi encouragé, s'élanche chez la fleuriste et envoie un bouquet de dix francs à la demoiselle de ses pensées. Il a des égards et même des attentions délicates pour sa future belle-mère. Il s'arrête devant les vitrines des bijoutiers, pour choisir une bague. Il profite de la remise de cette bague, pour embrasser Berthe.

Malheureusement, il apprend, par son ami Albert Julius (cafés en gros) que les affaires de M. Voraud vont mal. Généreux, il tient tête à ses parents qui, à cause de cet avertissement,

voudraient tout rompre. Peu à peu, il revient de ce premier mouvement chevaleresque. Bon sang ne peut mentir. Vingt générations de mercantils pèsent sur les velléités romanesques de Daniel Henry. On ne sait ce qui serait arrivé si M. Voraud avait été effectivement ruiné. Mais il n'en était rien. C'était une blague de l'ami Julius. Un farceur, que ce Julius !

Pendant le " jeune homme rangé " se méfie. D'autant plus que Mlle Berthe lui semble avoir beaucoup trop flirté autrefois avec un certain André Bardot. L'ami Julius lui raconte que ce monsieur la faisait asseoir sur ses genoux. Pendant toute une soirée, au Moulin Rouge, il songe aux désagréments futurs que ces privautés passées lui garantissent. Et il s'afflige. Finalement, il pardonne. Et voici la conclusion de ce roman :

" Monsieur et Madame Voraud ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Berthe Voraud, leur fille, avec Monsieur Dantel Henry, licencié en droit. "

" Monsieur et Madame Henry ont l'honneur de vous faire part, etc. "

Sur ce thème, qui aurait pu facilement devenir un conte à dormir debout, l'humoriste Tristan Bernard a répandu, avec une froideur tranquille et piquante, le sel, un peu âpre et fort savoureux, de son humeur misanthrope. Il est de ceux qui font rire en ne riant jamais. Il a des façons de dire et de peindre qui sont bien divertissantes. Sa manière de narrer les escapades des Parisiens dans la banlieue fait songer aux pochades acerbes et aux satires mornes de Raffaelli. Sa verve, placide et féroce, s'exerce principalement sur le haut commerce parisien. Il turlupine avec plaisir les gens cossus dont les noms, imprimés en lettres grasses dans les fastes de l'almanach Bottin, promettent à la France une aristocratie " nouveau jeu ". Il connaît très bien le morceau d'humanité qui végète aux environs de la rue du Mail. Il en sait les splendeurs et les misères, les habitudes et les tics. Je voudrais que les caractères de ses personnages fussent mieux soutenus, et qu'il n'eût pas essayé, vers la fin, de pimenter son récit par des per-

versités qui, pour être conjugales, n'en sont pas moins fâcheuses.

Passons au *Célibataire* de M. Pierre de Laverrière.

Ce célibataire se nomme Maxime Fersac. Il est dans son lit, atteint par la triple incommodité de la migraine, de la toux et du coryza. Il se demande comment il a bien pu attraper cette grippe, vilaine maladie contagieuse qui éloigne les amis sans même exciter leur compassion. Accablé par un demi-sommeil, le nez enchiâtré et reniflant, l'estomac lourd de tisanes, ce brillant fêtard commence à sentir le poids de ses trente-trois ans. Il réfléchit. Il songe à des choses sentimentales. Il entrevoit la poésie du mariage. C'est bon d'être marié, quand on a la grippe ! On n'est pas réduit à la brève conversation des camarades, qui regardent leur montre, évitent de s'approcher du lit et feignant un rendez-vous pour s'en aller plus tôt. On a une petite femme à soi, une garde-malade, dont le dévouement gratuit est un effet de l'amour...

Maxime, tandis qu'il rêve ainsi, entend le frôlement d'une robe derrière la porte "Toc ! toc ! — Entrez !" C'est sa maîtresse, Mme d'Issindolanges, veuve quadragénaire, "grande, forte de poitrine et de hanches." La présence de cette dame gêne le célibataire grippé. Devant une maîtresse on n'a pas le droit d'être malade ou ridicule. Devant une épouse on a tous les droits. Décidément, M. Maxime est mûr pour le mariage.

A peine guéri de l'influenza, il consent à entendre parler d'une fille unique, convenablement dotée. Famille honorable. Taille moyenne. Cheveux abondants. Aimable embonpoint. Bonne santé. Il se prête même à des entrevues fortuites avec Mlle Berthe Nérot. Il va jusqu'à se procurer, grâce à l'amitié d'un journaliste, une carte pour une matinée de gala au Trocadéro, et il offre ce ticket aux dames Nérot. Pendant cette représentation, assis à côté de Berthe, il lui plaît parce qu'il a l'air de connaître toutes les femmes qui passent. "Quelle est cette grande, en noir, là-bas ?" Il répond : "Blanche de Lazulis." La

jeune fille insiste : "C'est une grue, n'est-ce pas ?" Et il dit simplement : "Oui !" Elle se plaint de ne pas aller suffisamment au théâtre. On ne lui permet que le "Vaudeville, à certaines pièces, Sarah dans les machines en vers, et à l'Odéon !" Elle ajoute : "C'est les Variétés, que je grille de connaître. Il y a, n'est-ce pas, des femmes qui jouent comme toutes nues dans leurs maillots chair ? Je voudrais voir la tête des hommes, à ce moment." Elle lui parle de son doucheur, de son masseur, de son maître d'armes. Il la trouve charmante. Finalement, tandis que l'orchestre du Trocadéro exécute l'*Or du Rhin*, Maxime et Berthe complotent d'aller prochainement, grâce aux stratagèmes d'une femme de chambre, voir le *Vieux Marcheur*, aux Variétés.

Quelques jours après, au retour d'une promenade en automobile, Maxime reçoit un petit bleu de Berthe, lui fixant un rendez-vous dans l'église Saint-Philippe du-Roule. Ils vont en voiture aux Variétés. L'attitude de Berthe dans la baignoire déplaît à Maxime. Il répugne à l'idée de l'épouser et il s'en va au fond d'une province, chez sa mère.

Là, il s'enquiert de l'âge, des qualités et de la fortune des jeunes filles du pays. Il croit trouver son idéal dans la blonde personne de Mlle Jeanne Brodet, jeune provinciale qui vit, très chaste, avec deux vieux parents, parmi des meubles d'acajou et de velours vert. Il assiste, pour la voir de plus près, à de copieux repas. Il s'emballé presque. Il va jusqu'à écrire à Mme d'Issindolanges, dont il n'a pas oublié les services, une lettre ainsi conçue : "C'est à peu près définitif... J'aurai des enfants, mes chemises bien en ordre et un crtaplasme toujours à la disposition d'un furoncle..." Et puis, il hésite. Sa fiancée mange trop bien et s'habille trop mal. Bref, il renonce aux vertus de Jeanne et retourne à Paris, afin de revoir Berthe.

Celle-ci, joyeuse d'un si heureux retour, manifeste une joie juvénile. Les promenades d'autrefois recommencent. Ils vont à la foire de Vaugirard et ils montent sur les cochons de bois. Elle vient chez lui sous un prétexte littéraire : elle voudrait lire les ouvrages d'un certain Brau-

tôme, dont elle a entendu parler dans un cours de jeunes filles. Maxime profite de cet entretien pour achever une éducation qui demande si gentiment à être complétée.

Quelque temps après, dans un atelier d'automobiles, le célibataire Maxime se lie avec une jeune bicycliste, qui est licenciée ès-sciences. Il en tombe amoureux, parce qu'elle a des culottes seyantes et des bas bien tirés. Quelques jours après, il la retrouve aux Champs-Élysées. Il apprend qu'elle est non seulement licenciée ès sciences, mais encore patineuse, escrimeuse, chauffeuse. Elle raffole de tous les sports. Elle s'appelle Valentine. Elle n'est pas mariée. Mis en goût par les grâces de ce jeune athlète, il l'accompagne aux conférences de l'Odéon. Il découvre que Valentine est honnête et "fourériste."

Valentine explique à Maxime les beautés du féminisme émancipateur. Il est ébaubi. Il a trouvé enfin ce qu'il cherchait, la compagne rêvée. Ni ménagère ni courtisane ! La femme-camarade ! Le juste milieu entre les relents du pot-au-feu et la mauvaise odeur du balai rôti !. Mais cet accès de lyrisme dure peu. Maxime a peur de cette fiancée sportive et court-vêtue qui s'habille en zouave, en canotier, en clown, et méprise l'ampleur décente du costume jadis adopté par les femmes. Il se contente de faire avec elle deux ou trois parties de bicyclistes. Et il jure d'épouser une veuve.

Avec les veuves, on sait du moins où l'on va. Point de surprise. Rien à inaugurer. Une jeune fille, c'est toujours énigmatique et troublant. Tandis qu'une veuve, c'est gentil, rassurant comme un animal apprivoisé... Ayant ainsi raisonné, Maxime Fersac sollicite la main de Mme Dolly, veuve. Celle-ci, flattée, murmure : "Oui, aime-moi ! Mais le mariage... Ah ! le mariage... je sais trop ce que c'est." Le célibataire, las d'expériences, retourne à son célibat. Et il s'occupe de gagner de l'argent, afin d'être soigné, sur ses vieux jours, par une famille d'héritiers.

M. Pierre de Lavernière, auteur de ce récit, est, je crois, un débutant. Il ne faut donc pas s'étonner ni trop s'irriter de la candeur presque

ingénue et de la régularité quasiment mécanique avec lesquelles il multiplie les détails grivois. Il se dégagera de cette mauvaise habitude, enseignée aux jeunes, hélas ! par les vieux messieurs de la littérature. Il a de la gaieté, de l'esprit. Il raconte vivement. Il a l'instinct du dialogue. Certaines phrases, et même plusieurs pages, colorées et agiles, montrent qu'il peut nous donner plus et mieux que cette aimable narration.

M. Pierre Veber continue de traduire en dialogues divertissants et en situations bouffonnes les questions sociales et les problèmes politiques qui sollicitent, à juste titre, l'attention des gens sérieux. Il nous donne, cette fois, dans les *Couches profondes*, une étude sur l'état actuel de la noblesse et sur le programme des ralliés.

La comtesse du Lambel des Besants ne sait que faire de son fils Hubert, jeune homme dissolu, qui, après de bonnes études à Stanislas, dépense avec les filles du peuple un patrimoine féodal. C'est alors que l'évêque *in partibus* de Bérécynthe lui indique un bon moyen de détourner Hubert des voies de la perdition. Il faut le diriger vers la politique. Une campagne électorale coûte moins cher qu'une saison à Trouville en compagnie d'Alliette de Vouges, de Zozo Moncadeau ou de Marie Sans-Pudeur. Est-ce que, d'ailleurs, le moment n'est pas venu, pour la Noblesse, de renoncer à une coupable inaction et d'aller résolument vers les masses, vers les "couches profondes" du suffrage universel, comme disait Gambetta ? Dieu le veut ! Les pieux défenseurs du trône et de l'autel, n'ayant pu renverser la République, doivent s'en emparer, afin de faire servir à la sainteté de leurs desseins les passions du peuple et les institutions de la démocratie. Le feu comte de Chambord n'aurait pas dû s'obstiner dans le culte stérile des fleurs de lys. *Beati possidentes*. Il aurait dû monter sur le trône d'abord, sous n'importe quelle enseigne, quitte à blanchir ensuite sa cocarde et son drapeau. Le jeune Hubert, sans s'arrêter à de vains scrupules, et sans craindre de faire loucher les portraits de ses an-

êtres, se présentera donc comme républicain modéré. Une fois élu, il détruira l'œuvre néfaste des juifs, des protestants et des franc-maçons. Car tel est le programme du parti. *Ad majorem Dei gloriam...*

Ainsi parle Monseigneur. Convaincue par cette homélie, Mme du Lambel des Besants avance à son fils les fouds nécessaires pour acheter les principaux électeurs de Saint-Brévant (Loire-et-Garonne). Hubert prélève sur ces fonds une somme, afin de dire adieu, en un joyeux souper, à Mlles Alberte de Saint-Foin, Adèle Rafiat, Zozo Moncadeau et Marie Sans-Pudeur. Après quoi, muni de la bénédiction du nonce, il se rend dans sa circonscription. L'évêque *in partibus* de Bérécynthe a eu le soin préalable de procurer au jeune candidat un agent électoral, homme de grand mérite qui, après avoir été juge en Algérie, excelle indifféremment dans l'organisation des grèves, dans le placement des vins et dans le maniement des "couches profondes."

La campagne électorale commence. Hubert est reçu, à la gare de Saint-Brévant, par la fanfare des Frères, qui joue passablement la *Marseillaise*. Il parcourt l'arrondissement en automobile. Du haut de son teuf-teuf, il sème des louis d'or dans les campagnes. Il stoppe dans la cour des fermes et embrasse les enfants morveux. Il boit, dans les auberges, du troix-six et du tord-boyaux. Il fait imprimer, dans le *Moniteur de Loire et Garonne*, que son concurrent, le docteur Blaniche, candidat radical, n'est qu'officier de santé... Il préside, à Saint-Brévant, un "couronnement de la Muse," avec pompiers, musique et discours. Il danse le quadrille officiel au bal de la municipalité.

Malheureusement, il s'oublie, le soir, de la fête, avec la Muse... Gros scandale dans le pays. Le journal radical s'indigne, le docteur Blaniche va triompher.

Juste à point, Mlle Alliette de Vouges, qui s'ennuyait loin d'Hubert, rentre en scène et ramène l'espérance dans le camp des ralliés. Très crâne et coquettement parée, elle va trouver Blaniche. Et, sous prétexte de lui dévoiler un léger malaise, elle exerce sur lui le pouvoir de ses charmes. Le docteur Blaniche, en auscultant

sa cliente perd toute retenue. Etourdiement il tombe dans le panneau. Alors, la belle Alliette, qui avait son idée de derrière la tête, "pousse des cris de putois malade." Elle se met à hurler méthodiquement : "A moi ! au secours ! à moi !" En même temps, ajoute l'auteur, "elle déchire d'une main preste les dentelles de sa chemise et de son jupon." Elle râle : "Monstre ! Misérable ! Grâce ! A moi ! Maman !" Le quartier s'ameute. On accourt. Blaniche, innocent, s'écrie : "C'est ainsi que l'on crée des erreurs judiciaires !" Mais Alliette se dresse, habilement ébouriffée, savamment fripée, dans la pose de Lucrèce après la visite de Sextus Tarquin. Tableau.

Hubert, remis en selle par cette manœuvre électorale, reprend, comme disent les écuyers, du poil de la bête. Il flétrit, avec une éloquence indignée, les vices de son compétiteur. "Jusques à quand souffrirons-nous, dit-il, que les saines et vaillantes populations de Loire-et-Garonne soient scandalisées par les déportements d'un médocastre sans clientèle, fruit sec du quartier latin, vétérinaire de brasserie et politicien d'estaminet ? Quant à moi, messieurs, je suis venu parmi vous pour défendre, dans une République sage, les grands principes de la famille et de la propriété. Il y a, dans les couches profondes, comme disait le regretté Gambetta, une inépuisable réserve d'énergie morale. Messieurs, vous chasserez les intrus ! Vous saurez reconnaître vos véritables amis, les hommes de tradition et de progrès, qui veulent réconcilier, sur une nouvelle base, la vieille France et la jeune démocratie !"

Ce petit discours, rédigé à Paris dans les bureaux d'une agence, ne rate jamais son effet.

Une réunion contradictoire, organisée par le comité d'Hubert, achève la déroute du docteur Blaniche. Dès que celui-ci veut parler, on entend : "A la porte ! Ferme ton bocal ! Assez ! A l'eau ! menteur ! Cocorico ! Pi... ouitt ! Hi ! han ! Hi ! han !" On chante le chœur des *Lampions*, accompagné par des grelots de bicyclette et des cornes d'automobile. Finalement, le candidat des ralliés est élu, et même il se marie. Vive la République ! *Marseillaise*. Apothéose.

Il y a beaucoup d'esprit dans cette satire et pas mal de vérités dans cette caricature. M. Pierre Veber abuse, lui aussi, des postures immodestes (ils ont tous la même rage!) Mais c'est un pince-sans-rire des plus distingués. Sa fantaisie cocasse est soutenue par une provision d'expérience et d'observation. Tantôt il houpille l'humanité à fleur de peau. Tantôt il enfonce le trait, et pince, pour ainsi dire, en profondeur. Evidemment, M. de Toqueville aurait traité sur un autre ton les questions relatives au suffrage universel. N'empêche que les professeurs de philosophie pontique pourraient trouver l'occasion de s'instruire gaiement en lisant ce roman-vaudeville, coupé en dialogues, à la façon de Donnay, de Gyp et de Lavedan, mais animé d'une vivacité alerte qui appartient en propre à M. Pierre Veber. Je suis surpris que cet amusant metteur en scène ne travaille pas davantage pour le théâtre.

GASTON DESCHAMPS.

A quand la reprise des travaux de la Conférence Internationale.

* * *

On fait maintenant subir des examens aux candidats traducteurs du *Hansard*.

Il était temps.

Mais c'est une innovation qui ne changera rien au mode de nomination.

* * *

La St. Jean-Baptiste doit être fêtée cette année avec une solennité inaccoutumée.

Nous demanderons si notre ambassadeur va faire allonger ses culottes blanches en cette occurrence.

* * *

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge*, feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité: il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du *REVEIL*, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous porterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du *REVEIL*, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Faites abonner vos amis au *REVEIL*.

* * *

Le *RÉVEIL* est publié et imprimé par A. Filiatreault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

* * *

On a demandé à M. Tarte des explications au sujet de certains contrats donnés sans soumission.

C'est ça qui est bien égal au Ministre des Travaux Publics.

Il va en France, d'ailleurs, si l'on en croit la rumeur publique.

C'est une perte pour le pays, mais il nous reste à savoir si c'est un gain pour la France.

Quant à nous, plus loin il se rendra, plus ça nous fera plaisir.